



## COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DÉCEMBRE 2024

L'ensemble du conseil municipal était présent à l'exception de M. Jestin, absent excusé qui a donné pouvoir à Mme Conq, M. Le Bec absent excusé qui a donné pouvoir à M. Petton, Mme Pellé, Mme Caouissin, M. Petton J. , M. Loëgel, absents excusés.

### VOTE DES TARIFS 2025

L'actualisation des tarifs proposée est conforme à l'inflation prévisionnelle. Ainsi pour 2025, le coefficient de revalorisation retenu est entre 2 et 3%. Cette actualisation sera effective au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Toutefois, certaines prestations, se situant dans le cadre d'une politique tarifaire spécifique, font l'objet d'une mise en œuvre distincte pour lesquelles l'évolution tarifaire peut être différente de l'inflation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide les tarifs communaux, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025. L'ensemble des tarifs est consultable sur le site internet de la commune.

### LOYER DES LOCAUX PROFESSIONNELS – BÂTIMENT AMENATYS

La commune a acquis et aménagé des locaux professionnels dans le bâtiment construit par Amenatys au bourg de Plouarzel. Les locaux aménagés sont destinés à accueillir des médecins qui libéreront ainsi le pôle santé n°1. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour ; 1 voix contre, 11 abstentions, fixe un loyer de 350 € pour chaque médecin comprenant l'occupation d'un bureau des parties communes (accueil, salle d'attente, sanitaires).

### BUDGET PRINCIPAL : DÉLIBÉRATION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE

La décision budgétaire modificative n°1 du budget principal proposée détaille les ajustements qu'il convient de faire figurer à nos documents budgétaires et les virements de crédits indispensables, en fonctionnement et en investissement. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la décision budgétaire modificative n°1 du budget principal :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Imputation	Libellé	DEPENSES	RECETTES
-	<b>Dépenses</b>	-	-	-
042	6811	amortissements	40 000,00 €	
011	6288	autres services extérieurs	-40 000,00 €	
		TOTAL	0,00 €	0,00 €

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Imputation	Libellé	DEPENSES	RECETTES
-	<b>Dépenses</b>	-	-	-
21	2188	immobilisations corporelles	50 000,00 €	
23	231313	immobilisations en cours	-10 000,00 €	
041	231328	intégration d'études	500,00 €	
041	231501	intégration de frais d'insertion	500,00 €	
041	2312	intégration de frais d'insertion	500,00 €	
-	<b>Recettes</b>	-	-	-
041	2031	études - intégration		500,00 €
041	2033	frais d'insertion - intégration		1 000,00 €
042	281321	amortissements		40 000,00 €
		TOTAL	41 500,00 €	41 500,00 €

### RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRÉSORERIE COMMUNALE

Monsieur Le Maire expose quelles sont les circonstances qui justifient l'intérêt pour la Commune de Plouarzel de pouvoir bénéficier à tout moment d'un crédit de trésorerie (notamment retard dans la perception de recettes prévues au budget telles que subventions, FC TVA, etc ...). Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, suit l'avis de la commission et décide de contracter auprès du Crédit agricole une convention d'ouverture de crédit de trésorerie d'un montant de 400 000€ sur une durée de 12 mois.

**BUDGET PRIMITIF : BUDGET ANNEXE CAMPINGS MUNICIPAUX ET AIRE DE CAMPING-CAR DE PLOUARZEL**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au budget annexe campings municipaux et aire de camping-car de Plouarzel, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le budget primitif pour l'exercice 2025. En section d'exploitation, les dépenses et les recettes s'équilibrent à hauteur de 163 100 €, de la façon suivante :

<u>Dépenses :</u>		
Chap. 011	Charges à caractères général	93 000€
Chap. 012	Frais de personnel	70 000€
Chap 65	Autres charges de gestion courante	100€
Chap 66	Charges financières	
Chap. 67	Charges exceptionnelles	
Chap 022	Dépenses imprévues	

<u>Recettes</u>		
Chap. 013	Atténuation de charges	
Chap. 70	Vente produits (participation des familles)	155 100€
Chap. 74	Subventions	
Chap 75	Autres produits de gestion	8 000€
Chap. 002	Excédent de fonctionnement reporté	

**BUDGET ANNEXE CAMPINGS MUNICIPAUX : AVANCE DE TRÉSORERIE**

Considérant le besoin de trésorerie évalué notamment pour le paiement des premières dépenses de l'année 2025, et dans l'attente de l'encaissement des recettes de la saison touristique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide le versement au Budget campings d'une avance de trésorerie d'un montant de 40 000€ euros, sans intérêt, remboursable dans une période d'un an maximum. Le remboursement sera effectué à réception des recettes de la saison touristique.

**AUTORISATION DE MANDATEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses ci-après, avant le vote du budget primitif de l'année 2025 :

ARTICLE	LIBELLE	BUDGET 2024	CREDITS 2025
<b>CHAP. 20</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	154 000	35 000
2031	Frais d'études		35 000
<b>CHAP. 204</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	200 000	50 000
20422	Enfouissement de réseaux		50 000
<b>CHAP. 21</b>	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	745 000	180 000
2158	Outillage et matériel technique		40 000
21838	Matériel bureau et informatique		40 000
21848	Mobilier		50 000
2188	Autres immos corporelles		50 000
<b>CHAP.23</b>	<b>IMMOBILISATIONS EN COURS</b>	2 234 801	500 000
231313	Bâtiments		250 000
231507	Voirie / Réseaux		250 000
	<b>TOTAUX</b>	3 333 801	765 000

**ADHÉSION À LA CONVENTION DE PARTICIPATION « PRÉVOYANCE » PROPOSÉE PAR LE CENTRE DE GESTION DU FINISTÈRE**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adhérer à la convention de participation telle que mise en œuvre par le Centre de gestion du Finistère, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, pour une durée de 6 ans et prend acte des conditions d'adhésion fixées par celle-ci.

**DEMANDE DE SUBVENTION TNE : ÉCOLE DE TREZIEN**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de s'engager dans le dispositif « Territoires Numériques Éducatifs » dont le chef de file est le Département du Finistère, afin de développer pour l'école publique : un équipement numérique comprenant 12 ordinateurs, 6 lecteurs de livres et casques audios. Il accepte, en conséquence, de pouvoir bénéficier des subventions du fonds France 2030 par l'intermédiaire du Département et s'engage à respecter le règlement financier adopté par ce dernier et annexé à la présente délibération.

AMÉNAGEMENT ET SÉCURISATION DE L'ENTRÉE EST DU BOURG - CRÉATION D'UN GIRATOIRE À MENEZ CRENN : APPROBATION DU PROJET ET DEMANDE DE SUBVENTION

Le projet de giratoire au carrefour de la RD 5 et de la voie d'entrée au bourg de Plouarzel est présenté. Ces travaux doivent permettre de fluidifier le trafic et de sécuriser l'accès à la RD5. Une discussion s'engage sur la pertinence d'un tel équipement. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 9 voix pour, 7 voix contre, 7 abstentions, approuve le projet de giratoire à Menez Crenn ; donne pouvoir à M. le Maire pour demander les subventions auxquelles le projet pourrait prétendre et notamment auprès de l'État (DETR, DSIL), du conseil départemental du Finistère, de la communauté de communes du Pays d'Iroise.

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'ÉCOLE DE TREZIEN : APPROBATION DU PROJET ET DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet de rénovation énergétique de l'école de Trezien ; donne pouvoir à M. Le Maire pour demander les subventions auxquelles le projet pourrait prétendre et notamment auprès de l'État (DETR, DSIL ou fonds vert), du conseil départemental du Finistère.

CONVENTION AVEC LE SDEF : TRAVAUX : ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur Batany présente au Conseil Municipal le projet suivant éclairage public : 36 points lumineux. Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 20 octobre 2023, le financement s'établit comme suit : Financement du SDEF : 27 050,00 € / Financement de la commune : 38 950,00 €  
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le projet de réalisation des travaux et le plan de financement proposé par Monsieur le Maire et le versement de la participation communale estimée à 38 950,00 €.

CONVENTION AVEC LE SDEF ET DEMANDE DE PARTICIPATION À LA CCPI : TRAVAUX : GÉNIE CIVIL INFRASTRUCTURE FIBRE OPTIQUE

Monsieur Batany présente au Conseil Municipal le projet suivant : Travaux de génie civil Infrastructure Fibre optique : Carpont Zone 1 – Impasse de l'Argoat Zone 2 – Rue du Ponant Zone 3 – Rue de Rubian Zone 4. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le projet de réalisation des travaux et le plan de financement proposé par Monsieur le Maire et le versement de la participation communale estimée à 155 650,00 €.

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT COMMUNAL POUR L'INSTALLATION D'UNE PETITE RESTAURATION SUR LE CAMPING DE PORSTEVIGNE : CHOIX DU CANDIDAT

la commune a publié un appel à manifestation d'intérêt pour l'installation d'une petite restauration sur le camping de Porstevigne. Trois candidats ont déposé un dossier. Ils ont été reçus pour présenter leur projet, le 30 novembre 2024. La commission d'appel d'offres s'est réunie le 2 décembre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la proposition de la commission d'appel d'offres et retient Mme LEGER Diana et M. Frédéric ESMAYFLO aux conditions suivantes :

- Prestations : Petite restauration Snacking, sandwich frites, moules frites, bruschetta, burgers, pâtés, panini, planches charcuterie, fromages, huîtres, glaces. Produits locaux. Petite épicerie : première nécessité (hygiène, conserves ...), légumes locaux. Pain viennoiserie : réservation, ouverture petit déjeuner
- Durée de la convention : 4 ans renouvelable 1 fois
- Montant du loyer : 500€ basse saison / 1000€ haute saison.

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT COMMUNAL POUR UNE SALLE DE FITNESS À KERVEN : CHOIX DU CANDIDAT ET SIGNATURE DE LA CONVENTION

Les sociétés TRENTE SYS et FENDIM, ont pris contact avec M. le Maire afin d'étudier la possibilité d'installer sur le site de Kerven à Plouarzel une station de Sport-Santé RACINE (espaces autonomes connectés) incluant des appareils Fitness. Afin de se conformer à la réglementation, la commune a publié un avis de publicité relatif à une occupation temporaire du domaine public à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée (article L. 2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré approuve l'installation d'une station de Sport-Santé RACINE par les sociétés TRENTE SYS et FENDIM suite à l'appel à manifestation d'intérêt dans les conditions suivantes : mise à disposition d'un terrain au complexe sportif de Kerven par la Mairie les travaux

nécessaires à l'installation de la structure et de remise en état du terrain sont à la charge de l'entreprise ;  
durée de la convention : 12 ans ; Montant de la redevance : 100 € indexé / an + 10% du chiffre d'affaires.

#### COMPTE RENDU DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET DÉCISIONS EN DÉCOULANT

Accord du conseil municipal sur les points suivants :

MARCHÉ PAM24-01 - rénovation thermique du complexe polyvalent – avenants.  
Lot 1 Le Mestre : -12 696,75€ HT / Lot Arzur énergies : +7 079,37€.

MARCHÉ PAM24-02 : construction d'un commerce et de logements (maison Petton) : avenants  
Lot 1 Roussel : +4 875,44€

MARCHÉ PAM24-03 : aménagement d'une cellule commerciale au rez-de-chaussée du bâtiment  
Amenatys  
Lot 1 Granit Breton : + 7 565,70€

Marché PAM24-05 - Démolition d'une maison route de Trezien : entreprise Lizard Environnement pour un  
montant de 21 940€ HT

Camping de Porstevigne : Poste de refoulement : 42 920€ HT / réseaux : 58 005€ HT

Devis aménagement intérieur commerces et logements place des halles : Jeanne Lamour, architecte,  
contrat de maîtrise d'œuvre : 4 998 € TTC.

Passage de la Forge – réfection de murets : devis de Paysages d'Iroise pour un montant de 29 252,36€  
HT. Accord de la commission d'appel d'offres.

Bungalow du camping de Porstevigne : Kit vulcain – base : 44 085€ + option bloc mobile : 7 160€ HT.

#### CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'IROISE RELATIVE À L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le renouvellement de l'adhésion de la commune  
au service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme de la Communauté de Communes du  
Pays d'Iroise, approuve la convention, entre la commune de Plouarzel et la Communauté de Communes  
du Pays d'Iroise relative à l'instruction des autorisations d'urbanisme par le service mutualisé Abers-Iroise.

#### DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION SYNDICALE D'IRRIGATION

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte la dévolution à la commune de l'actif et du passif  
de l'association ; donne pouvoir à M. le Maire pour signer tous les documents nécessaires à la mise en  
œuvre de ces décisions et notamment les actes concernant la dévolution du foncier.

#### MOTION RELATIVE À LA PROTECTION DES ÉLUS LOCAUX DANS L'EXERCICE DE LEURS FONCTIONS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte la motion relative à la protection des élus locaux  
dans l'exercice de leurs fonctions.

#### PRÉSENTATION DU PROJET VILLAGE D'OR

M. Le Maire présente les esquisses du projet village d'or. Ce projet, situé à proximité de Ty cocon et de  
l'ancienne école Saints Anges, consiste en la construction de 39 logements locatifs gérés par BMH et à  
destination des seniors.

#### AFFAIRES DIVERSES

- Arbre de Noël : 15 décembre
- Vœux : 21 décembre
- Corrida : 22 décembre